

CANTINE



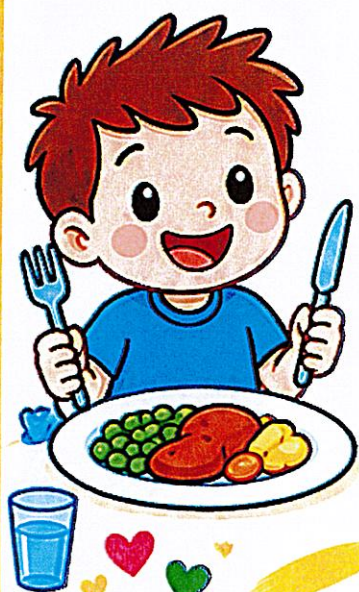
Rappel des délais pour prévenir les responsables
de l'absence de votre (vos enfant(s), au **06.48.04.89.98**.

Ne pas téléphoner à la Mairie

Pour éviter toute confusion dans la facturation et les commandes de repas.

- Pour une absence le lundi, prévenir vendredi avant **9h30** ;
- Pour une absence le mardi, prévenir le lundi avant **9h30** ;
- Pour une absence le jeudi, prévenir le mercredi avant **9h30** ;
- Pour une absence le vendredi, prévenir le jeudi avant **9h30**.

Merci d'informer du jour de la reprise après une absence, toujours en respectant les délais comme ci-dessus.



**Bon appétit
à tous !**



Les responsables de la cantine
Pamela et William

